



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE CALVADOS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 34 - AVRIL 2013**

# SOMMAIRE

## DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté N °2013116-0001 - Arrêté préfectoral du 26 avril 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean- Simon MÉRANDAT, directeur de cabinet du Préfet de la Région Basse- Normandie, Préfet du Calvados .....	1
Arrêté N °2013116-0002 - DECISION EN DATE DU 26 AVRIL 2013 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES (l'Acisé) POUR LE DEPARTEMENT DU CALVADOS .....	4

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

### Service Agricole

Autre - AUTORISATIONS TACITES D'EXPLOITER .....	7
Autre - AUTORISATIONS TACITES D'EXPLOITER .....	8
Autre - AUTORISATIONS TACITES D'EXPLOITER .....	9
Autre - AUTORISATIONS TACITES D'EXPLOITER .....	10
Autre - AUTORISATIONS TACITES D'EXPLOITER .....	11
Autre - AUTORISATIONS TACITES D'EXPLOITER .....	12
Autre - AUTORISATIONS TACITES D'EXPLOITER DECEMBRE 2011 .....	13
Autre - AUTORISATIONS TACITES D'EXPLOITER DECEMBRE 2011 .....	14
Autre - AUTORISATIONS TACITES D'EXPLOITER DECEMBRE 2011 .....	15

## SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DE LA POLICE

### Direction des Ressources Humaines

Arrêté N °2013098-0005 - Arrêté préfectoral du 08 avril 2013 fixant la date limite de transmission des dossiers d'inscription à un concours déconcentré pour les recrutements interne et externe d'agents spécialisés de la police technique et scientifique de la police nationale au titre de l'année 2013 .....	16
--	----





PREFECTURE CALVADOS

## **Arrêté n ° 2013116-0001**

**signé par Michel LALANDE, Préfet de la Région Basse- Normandie, Préfet du Calvados  
le 26 Avril 2013**

### **DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Arrêté préfectoral du 26 avril 2013 portant  
délégation de signature à Monsieur Jean-  
Simon MERANDAT, directeur de cabinet du  
Préfet de la Région Basse- Normandie, Préfet  
du Calvados



PRÉFET DU CALVADOS

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature à  
Monsieur Jean-Simon MÉRANDAT, Directeur de Cabinet du Préfet de la Région Basse-Normandie,  
Préfet du Calvados**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE  
PRÉFET DU CALVADOS  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son titre II ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;

**Vu** le décret de Monsieur le Président de la République du 1er août 2012 portant nomination de M. Michel LALANDE, préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2012, publié au recueil des actes administratifs le 07 janvier 2013, fixant l'organigramme des services de la préfecture du Calvados à compter du 1er janvier 2013 ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 28 mars 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Simon MERANDAT, directeur des services pénitentiaires détaché en qualité de sous-préfet, en tant que directeur de cabinet du Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados ;

**Vu** le courrier du Ministre de l'Intérieur adressé au préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, en date du 2 avril 2013, précisant que la date de ce mouvement est fixée au 2 mai 2013 ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture du Calvados,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 2 mai 2013, Monsieur Jean-Simon MERANDAT, directeur de cabinet du préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions du cabinet, du bureau de la communication interministérielle (pôle de communication événementielle et pôle de la communication institutionnelle) et du service interministériel de défense et de protection civile, à l'exception :

- 1) des actes pour lesquels une délégation a été confiée à un chef de service de l'État dans le département ;
- 2) des réquisitions de la force armée ;
- 3) des arrêtés de conflit.

**Article 2** - Monsieur Jean-Simon MERANDAT reçoit également délégation de signature à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents pour l'ensemble du département du Calvados, en cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général de la préfecture et lorsqu'il est chargé de la permanence nécessaire à la continuité du fonctionnement du service public dans le département à l'exception des trois points visés dans l'article 1.

**Article 3** - Toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

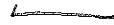
**Article 4** - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à CAEN, le

Le Préfet 26 AVR. 2013



Michel LALANDE





PREFECTURE CALVADOS

## **Arrêté n °2013116-0002**

**signé par Michel LALANDE, Préfet de la Région Basse- Normandie, Préfet du Calvados  
le 26 Avril 2013**

### **DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

DECISION EN DATE DU 26 AVRIL 2013  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A L'AGENCE NATIONALE POUR LA  
COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES  
CHANCES (l'Acse) POUR LE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS



## Décision portant délégation de signature à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acse) pour le Département du Calvados

Vu la loi n°2006-396 du 31 mars 2006,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45,

Vu le décret n° 2006-945 du 28 juillet 2006 relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acse),

Vu le décret n° 2009-1356 du 5 novembre 2009 relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances,

Vu le décret du 14 janvier 2013 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et d'égalité des chances,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret de M. Le Président de la République en date du 1er août 2012 nommant M. Michel LALANDE, Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados,

Vu le décret de M. le Président de la République en date du 28 mars 2013 portant nomination de M. Jean-Simon MERANDAT, directeur de cabinet du Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados,

Vu le courrier du Ministre de l'Intérieur adressé au préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, en date du 2 avril 2013, précisant que la date de ce mouvement est fixée au 2 mai 2013 ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2010 portant nomination dans les directions départementales interministérielles,

M. Michel LALANDE, Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, délégué de l'Acse pour le département,

Décide,

### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Evelynne PAMBOU, Directrice départementale de la cohésion sociale du Calvados, déléguée adjointe de l'Acse pour le département reçoit délégation à l'effet de signer au nom du délégué, les actes relevant des programmes d'intervention de l'agence sur le département, dans la limite du budget annuel alloué par l'Acse pour le département, notamment les décisions et conventions de subvention dans la limite de 90 000€ par acte, les notifications de rejet de subvention et les documents d'exécution financière du budget du département.

En cas d'absence ou d'empêchement du préfet délégué de l'agence, le délégué adjoint peut signer les décisions et conventions de subvention au delà du seuil de 90 000€.



En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne PAMBOU, délégation est donnée à :

M. Patrick GALAND, Directeur adjoint de la direction départementale de la cohésion sociale du Calvados, à Mme Françoise VENDEL, Chef du pôle politique de la ville et égalité des chances et à Mme Adèle TENRET, Chef du service politique de la ville, à l'effet de signer au nom du délégué de l'Acisé et dans la limite de ses/leurs attributions :

- les décisions de recevabilité/irrecevabilité
- les décisions de rejet de demande de subvention concernant les Contrats Urbains de Cohésion Sociale
- tous les documents d'exécution financière du budget de l'Acisé sur le département : essentiellement bordereaux de mandats, titres de recette de subventions non justifiées

## Article 2

A compter du 2 mai 2013, M. Jean-Simon MERANDAT, Sous-préfet, Directeur de cabinet, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du délégué, les actes relevant du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, dans la limite du budget alloué, notamment les décisions et conventions de subvention dans la limite de 90 000 € par acte, les notifications de rejet de subvention et les documents d'exécution financière.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Simon MERANDAT, délégation est donnée à M. Fabien CHOLLET, Chef du bureau du Cabinet à l'effet de signer au nom du délégué de l'Acisé et dans la limite de ses/leurs attributions :

- les décisions de recevabilité/irrecevabilité
- les décisions de rejet de demande de subvention concernant le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
- tous les documents d'exécution financière du budget de l'Acisé : essentiellement bordereaux de mandats, titres de recette de subventions non justifiées concernant le FIPD.

Fait à CAEN le 26 AVR. 2013

Le Préfet de la région Basse-Normandie,  
Préfet du Calvados

Michel LALANDE

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **10/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**EARL STELA Cinq Autels**  
**Rue de la Forge - 14190 FIERVILLE BRAY - 10/02/12**  
**sur 230,79 ha situés à :**

BILLY	ZD 1 2 134 – ZE 37
BISSIERES	A 20 62 63 380 381
FIERVILLE BRAY	ZI 4 12 – A 55 56 57 58 89 90 222 257 – G 43 44 136 142 183 185 187
FIERVILLE BRAY	193 198 210 – ZC 2 31 - ZD 8 -ZI 6 16 – ZE 12
MATHIEU	ZC 8
ST SYLVAIN	F 74 – Z 11 17 – AN 35 – AO 1 – AP 2
SOIGNOLLES	F 3 4 – AL 6 12 16
	Z 9

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **10/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**EARL DU MESNIL M. BAILLEUL Dominique**  
**Mme GIBERT Delphine - 14490 CAHAGNOLLES - 10/02/12**  
**sur 0,30 ha situés à :**

ST PAUL DU VERNAY	C 33
-------------------	------

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **14/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**EARL Ecurie du Fief l'Epec Mme MILLOIS Flavie**  
**M. KERVARGANT Franck**  
**21, place du général de Gaulle - 27260 CORMEILLES - 14/02/12**  
**sur 5,39 ha situés à :**

FAUGUERNON	B 643 555 114
------------	---------------

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **14/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**EARL Ecurie du Fief l'Epec Mme MILLOIS Flavie**  
**M. KERVARGANT Franck**  
**21, place du général de Gaulle - 27260 CORMEILLES - 14/02/12**  
**sur 2,44 ha situés à :**

FAUGUERNON	B 116
------------	-------

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **06/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**INGER Frédéric Les Caumonts - 14290 TORDOUET - 06/02/12**

**sur 21,86 ha situés à :**

LA CROUPTE	A 103 126 320
FERVAQUES	B 191 271
TORDOUET	A 490 463 264 269 324 327 217 218 220 326

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **06/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**LOUIS Olivier Le Vey - 14700 VILLY LEZ FALAISE - 06/02/12**

**sur 8,25 ha situés à :**

ST SYLVAIN	H 16 17
------------	---------

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **06/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**MONTHEAN François La Batonnière - 14140 CHEFFREVILLE TONENCOURT - 06/02/12**

**sur 75,77 ha situés à :**

BELLOU	A 35 37 39 40 41 45 47 60 122 128
NOTRE DAME DE COURSON	A 147 148 208 209 311 312 314 236
PREAUX ST SEBASTIEN	B 40 41 55 57 58 59 62 69
CANAPVILLE	B 132 133 138 143
VIMOUTIERS	G 14 16 17 18 20 23

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **10/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**GAEC DES GENETETS M. LEROY Anthony - 14380 ST MANVIEU BOCAGE - 10/02/12**

**sur 12,46 ha situés à :**

ST MANVIEUR BOCAGE	ZH 59
--------------------	-------

•

BELLOU	A 35 37 39 40 41 45 47 60 122 128
NOTRE DAME DE COURSON	A 147 148 208 209 311 312 314 236
PREAUX ST SEBASTIEN	B 40 41 55 57 58 59 62 69
CANAPVILLE	B 132 133 138 143
VIMOUTIERS	G 14 16 17 18 20 23

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le 17/10/11 signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**DRIEU Denis Vallée d'Ingres - 14600 ABLON - 17/02/12**  
sur 7,00 ha situés à :

ABLON                                 ZC 107

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le 17/10/11 signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**NICOLAS Marie Joseph La Maladrerie - 14220 CURCY SUR ORNE - 17/02/12**  
sur 80,37 ha situés à :

CROISILLES	AC 48 – ZB 74 – AC 12 59 – ZB 63 66 40 64 – ZC 9 10
CURCY SUR ORNE	E 113 – ZE 3 5 6 7 8 19 41 42 49 56
CURCY SUR ORNE	ZE 1 2 21 75 79
CURCY SUR ORNE	E 111 112 114 115 116 – ZC 114 – ZE 40
HAMARS	B 80 – ZC 7
HAMARS	B 104 – ZC 10 15 18 50 54 55 56 58 81 83
HAMARS	B 82 – ZC 13 14 48 82
LES MOUTIERS EN CINGLAIS	ZE 43
LES MOUTIERS EN CINGLAIS	ZE 3

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le 20/11/11 signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**EARL ST MARTIN M. Mme RAULINE**  
**21, rue St Martin des Bois - 14190 ST SYLVAIN - 20/02/12**  
sur 11,66 ha situés à :

ST SYLVAIN                         H 30 31

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le 20/10/11 signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**DEROUAULT Thierry La Mare - 14140 CHEFFREVILLE TONENCOURT - 20/02/12**  
sur 5,07 ha situés à :

NOTRE DAME DE COURSON   E 296

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le 24/10/11 signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**ESQUERRE Franck Le Douet aux Biches - 14130 VIEUX BOURG - 24/02/12**  
sur 5,65 ha situés à :

VIEUX BOURG                         A 344 158

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **12/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**EARL LE MESNIL HERMIER Mme DILIGENCE Sylvia**  
**Melle LEFRERE Aurélie - 14310 EPINAY SUR ODON - 12/02/12**  
**sur 22,71 ha situés à :**

EPINAY SUR ODON	ZC 128
ROUCAMPS	A 90 91 92 93 100 101 114 518
TOURNAI SUR ODON	A 294 278 275 159 157 156 152

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **20/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**NEUVILLE Brigitte Le Bourg - 14140 STE MARGUERITE DE VIETTE - 20/02/12**  
**sur 0,73 ha situés à :**

BOISSEY	A 63
---------	------

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **20/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**NEUVILLE Brigitte Le Bourg - 14140 STE MARGUERITE DE VIETTE - 20/02/12**  
**sur 52,03 ha situés à :**

BOISSEY	B 136 141 251 512 583
BOISSEY	A 105
MITTOIS	A 166 168 172 173
STE MARGUERITTE DE VIETTE	ZK 38
STE MARGUERITTE DE VIETTE	ZB 48 80 – ZI 21 22 24 25 54
STE MARGUERITTE DE VIETTE	ZB 3 69 70 71

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **24/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**LEMAITRE Nicolas Le Bosq Hue - 14110 ST DENIS DE MERE - 24/02/12**  
**sur 3,27 ha situés à :**

CLECY	ZR 68
PONT D'OUILLY	ZA 16

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **27/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**EARL DE LA CLEMENDIERE M. Mme DUJCK - 14380 PONT FARCY - 27/02/12**

**sur 7,75 ha situés à :**

PONT FARCY                      ZI 26 31 33

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **27/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**EARL DES VAUX M. LECORNU Richard - 14170 VAUDELOGES - 27/02/12**

**sur 50,07 ha situés à :**

L'LOUDON	A 39 – C 84 85 86 87 88
L'LOUDON	B 200 201 258 259 260 – A 85
NOTRE DAME DE FRESNAY	C 50
VAUDELOGES	B 148 151 152
VAUDELOGES	D 84
VAUDELOGES	C 105
VAUDELOGES	D 177 - - C 88 145

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **27/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**EARL MARCEAUX Ferme du Rocreux - 14170 BERVILLE L'LOUDON - 27/02/12**

**sur 5,65 ha situés à :**

BISSIERES	A 170
CROISSANVILLE	C 52 53 117 119

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **09/09/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**AGIN Dominique 7, rue Principale - 14170 LOUVAGNY - 09/01/12**

sur 7,12 ha situés à :

VAUDELOGES                      A 117 118

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **12/09/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**PETIOT Sandra Le Lieu des Bois - 14100 MAROLLES - 12/01/12**

sur 3,85 ha situés à :

MAROLLES                      D 134 154 155 376

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **27/09/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**Indivision ORIOT 26, Place Belle Croix - 14700 FALAISE - 27/01/12**

sur 60,82 ha situés à :

AUBIGNY	ZE 16 – ZL 17 122 – ZK 17
AUBIGNY	ZE 17 19 20 18 21 – ZL 30
AUBIGNY	ZE 49
FALAISE	ZK 6 9
FALAISE	ZI 12 49
ST PIERRE CANIVET	ZE 46 43 44
ST PIERRE CANIVET	ZH 29
ST PIERRE DU BU	ZA 38
VILLERS CANIVET	ZD 8

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **03/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**LEBAILLY Rodolphe Gouvix - 14110 ST GERMAIN DU CRIOULT - 03/02/12**

sur 1,42 ha situés à :

ST GERMAIN DU CRIOULT      ZM 19  
ST GERMAIN DU CRIOULT      ZM 28

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **06/10/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**BISSON Antoine La Ferme - 14490 LE TRONQUAY - 06/02/12**

sur 8,95 ha situés à :

LE TRONQUAY                      C 435 437 465 467 468 469 470 471 473

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **08/08/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**GAEC OLIVIER M. OLIVIER Sylvain - 14110 PROUSSY - 08/12/11**  
**sur 10,55 ha situés à :**

VASSY	BH 102 115
VASSY	BH 80 83 85 86 87 88
MONCY	ZB 26

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **12/08/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**GAEC DE LA BOURGEOTERIE M. BORDEAUX Luc - 14340 ST AUBIN SUR ALGOT - 12/12/11**  
**sur 82,75 ha situés à :**

CAMBREMER	A 293
CAMBREMER	A 170 253 326
CAMBREMER	E 45 64 66 118 65 70 149
CAMBREMER	A 61 62 63 119 127 128 129 130 131 134 135 136 171 175 176 178 179 183 185 265 416 448 449
CAMBREMER	A 334 120
CAMBREMER	B 31 33
CAMBREMER	C 47 449
LA HOUBLONNIERE	C 222
LA HOUBLONNIERE	A 159
VICTOT PONTFOL	B 20

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **12/08/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**GAEC DE LA BOURGEOTERIE M. DUTEL Dominique - 14340 ST AUBIN SUR ALGOT - 12/12/11**  
**sur 3,12 ha situés à :**

CAMBREMER	B 408 129
CAMBREMER	B 112

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **12/08/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**HARDY Stéphane LA Vallée - 14130 BLANGY LE château - 12/12/11**  
**sur 22,44 ha situés à :**

BLANGY LE château	B 103 122 123 126 128 129 216 217 224 226 227 279
-------------------	---

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **19/08/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**GAEC DE LA DILLIERE M. LEGUENNEC Olivier - 14290 FRIARDEL - 19/12/11**  
**sur 5,82 ha situés à :**

FAMILLY	B 34 36
---------	---------



Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **05/08/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**GAEC PANEL M. PANEL Nicolas - 14350 STE MARIE LAUMONT - 05/12/11**

**sur 44,21 ha situés à :**

BURCY	ZM 29 52 54
CAMPAGNOLLES	ZA 5
LE DESERT	ZE 13
LE DESERT	ZD 10 22
STE MARIE LAUMONT	ZD 7
STE MARIE LAUMONT	ZR 66 67
STE MARIE LAUMONT	ZN 18 31 33 59
STE MARIE LAUMONT	ZD 6

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **02/08/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**GERVAIS Ludovic Tournebride - 14240 TORTEVAL QUESNAY - 02/12/11**

**sur 1,54 ha situés à :**

TORTEVAL QUESNAY	B 21 44 48
------------------	------------

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **05/08/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**GAEC PANEL M. PANEL Gilles - 14350 STE MARIE LAUMONT - 05/12/11**

**sur 74,18 ha situés à :**

LE BENY BOCAGE	ZH 22 101
CARVILLE	ZN 11 38 18
CARVILLE	ZD 86 89 – ZT 5
CARVILLE	ZN 33
CARVILLE	ZN 9 32 34 – ZO 42
CARVILLE	ZN 26 28
LA GRAVERIE	ZB 7
STE MARIE LAUMONT	ZI 24
STE MARIE LAUMONT	ZH 79 - ZI 26 71 – ZN 27 28 84 – ZP 84

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **08/08/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**GAEC D'HAMARS M. BERNIER Jean Baptiste**

**La Cour - 14220 HAMARS - 08/12/11**

**sur 2,94 ha situés à :**

HAMARS	D 7
HAMARS	ZH 14
HAMARS	ZH 13

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **19/08/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**CHAMBERLAIN Walter Le Clos au Moine - 14330 LISON - 19/12/11**

**sur 39,21 ha situés à :**

LISON	A 21 22 23 24 25 27 30 31 32 33 34 35
NEUILLY LA FORET	D 191 192 193 194 255
ST HILAIRE PETITVILLE	B 134

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **26/08/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**BOUCHER Béatrice La Butte - 14430 HOTOT EN AUGE - 26/12/11**

**sur 73,37 ha situés à :**

HOTOT EN AUGE	A 134 200 – D20 21 7 8 11 24 137 139 147 – E 39 100
HOTOT EN AUGE	A 201 268 269
HOTOT EN AUGE	D 88
HOTOT EN AUGE	D 75 76 127 191

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le   signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**LELOUTRE Frédéric Ferme du pré Mesnil - 14490 CAMPIGNY -**

**sur 73,32 ha situés à :**

CAMPIGNY	A 63 8186 87 88 89 99 101 102 118 119 120
CAMPIGNY	A 100
CAMPIGNY	A 80 84 85 389 371 375
CAMPIGNY	A 176 177
NORON LA POTERIE	B 13 96 97 98 99 102 103 117 118
NORON LA POTERIE	B 119
NORON LA POTERIE	B 14 244
RANCHY	C 125 130 131 132 133 134 136
RANCHY	C 135
ST PAUL DU VERNAY	A 47 368 372
ST PAUL DU VERNAY	A 16

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **30/08/11** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**THOMASSE Mickaël La Couesplière - 14490 LITTEAU - 30/12/11**

**sur 102,95 ha situés à :**

LA BAZOQUE	B 183 184 185 190 413
LA BAZOQUE	ZC 19 28
LITTEAU	ZE 38 40 41 43 – ZI 46 53 55
LITTEAU	ZH 31 35 – ZH77
LITTEAU	ZH 32
LITTEAU	ZI 73
LITTEAU	ZE 54 – ZH 55 – ZI 38
LITTEAU	ZE 47
LITTEAU	ZE 5 53 56 – ZH 69 – ZI 39 40
BERIGNY	B 3 5 6 7 – ZB 2 3



PREFECTURE CALVADOS

## **Arrêté n ° 2013098-0005**

**signé par Philippe GICQUEL, Secrétaire général adjoint  
le 08 Avril 2013**

**SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DE LA POLICE  
Direction des Ressources Humaines**

Arrêté préfectoral du 08 avril 2013 fixant la date limite de transmission des dossiers d'inscription à un concours déconcentré pour les recrutements interne et externe d'agents spécialisés de la police technique et scientifique de la police nationale au titre de l'année 2013



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST  
SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DE LA POLICE



## ARRETE

### SGAP OUEST

Direction des ressources humaines

Bureau zonal du recrutement

Affaire suivie par D.Charrier

☎ 02.47.42.85.57

✉ delreg37-recrutaspts@interieur.gouv.fr

n° 05/2013

**Fixant la date limite de transmission des dossiers d'inscription à un concours déconcentré pour les recrutements interne et externe d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale au titre de l'année 2013**

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité ouest

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- VU le décret n° 2002-812 du 3 mai 2002 modifié par le décret n°2007-655 du 30 avril 2007 portant statut particulier du corps des agents spécialisés de la police technique et scientifique de la police nationale ;
- VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique ;
- VU l'arrêté du 3 décembre 1999 relatif à l'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours d'aide technique des laboratoires de la police nationale ;
- VU l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnée à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;
- VU l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

- VU l'arrêté ministériel du 19 mars 2013 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours pour le recrutement d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 12-38 du 3 décembre 2012 donnant délégation de signature à Madame Françoise SOULIMAN, Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- VU la circulaire du 10 avril 1991 relative à la mise en oeuvre de la déconcentration des recrutements des fonctionnaires ;
- SUR la proposition du Secrétaire général adjoint pour l'administration de la police du SGAP OUEST ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** - Un concours déconcentré pour le recrutement par voies interne et externe d'agents spécialisés de la police technique et scientifique de la police nationale est ouvert sur le ressort géographique du SGAP Ouest au titre de l'année 2013.

**Article 2** - Le retrait du dossier de candidature s'effectue au choix du candidat :

- soit par courrier (en joignant une enveloppe, format A4, libellée aux nom et adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur pour 100g) ou par retrait sur place, à l'adresse suivante :  
SGAP OUEST - Bureau zonal du recrutement,  
30 rue du Mûrier - BP 10700  
37542 – Saint-Cyr-sur-Loire cedex
- soit par messagerie électronique, à l'adresse suivante :  
[delreg37-recrutaspts@interieur.gouv.fr](mailto:delreg37-recrutaspts@interieur.gouv.fr)

La date limite de retrait des dossiers de candidature est fixée au vendredi 24 mai 2013 à 16h00.

**Article 3** - La date limite de transmission des dossiers de candidature, par voie postale à l'adresse précitée, est fixée au 25 mai 2013, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

**Article 4** - Les dates des phases de pré-admissibilité du concours externe (tests psychotechniques), d'admissibilité (épreuves écrites) et d'admission (épreuves orales) seront fixées ultérieurement.

**Article 5** - Le Secrétaire général adjoint pour l'administration de la police et la Directrice des ressources humaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes , le **8 AVR. 2013**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général adjoint,

Philippe GICQUEL